

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fête du 24 février : des changements à venir

Lancée en 2010, la fête du 24 février a rythmé durant 10 ans l'existence de la commune de Val-de-Travers et symbolisé le rêve d'avenir que nous vivons depuis lors. L'absence de célébration l'an dernier a conduit le Conseil communal à réfléchir à une nouvelle cadence pour cet événement et à annoncer seulement aujourd'hui le nom de la lauréate du Prix du citoyen d'honneur 2021.

Validée en votation populaire le 24 février 2008, la fusion des neuf communes a été célébrée pendant 10 ans, de 2010 à 2020, lors d'une journée ou d'une soirée au programme varié organisée chaque année dans un lieu emblématique de la commune. On pouvait y déguster la cuvée d'absinthe communale annuelle, chaque année décorée d'une étiquette réalisée par un artiste local, le Prix du citoyen d'honneur était remis à une personne ayant œuvré au rayonnement de la commune, le tout agrémenté de prestations musicales et culinaires organisées par les associations locales.

Les conditions sanitaires ayant eu raison de l'édition 2021 de cette fête, le Conseil communal souhaite aujourd'hui que cette célébration suive un autre rythme. Treize ans après la fusion, la date du 24 février reste un moment important dans l'histoire de la commune et nous devons toujours y voir l'aboutissement d'un projet commun, fait de discussions et de compromis, qui aura permis à la région de s'adapter aux changements rapides du monde qui nous entoure. S'inspirant du caractère institutionnel de cette date, cette fête serait désormais organisée lors de la dernière année de la législature, pour rappeler l'importance de construire ensemble une vision commune de l'avenir – la prochaine édition devrait donc avoir lieu le samedi 24 février 2024.

Contact - Sivignon Eric - Conseiller communal Dicastère du territoire, des sports et de la culture T +41 32 886 43 77 - eric.sivignon@ne.ch

qualités nature es

24 février : informations 10.02.2022 Page 1 sur 2 0.01.20.50

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fête du 24 février : des changements à venir

Pas de festivités donc cette année, mais la tradition de la cuvée d'absinthe communale perdure. Choisie avec soin lors une dégustation à l'aveugle par un jury hétéroclite, cette cuvée a été sélectionnée parmi 13 absinthes distillées par les membres de l'Association interprofessionnelle de l'absinthe du Val-de-Travers. Elle est cette année ornée d'une œuvre de Benjamin Locatelli, fondateur notamment du Klab, un espace culturel et de co-working aux Verrières, qui s'est inspiré des éléments suivants:

« J'ai d'abord sélectionné une vingtaine de mots et de dates en rapport à l'histoire de l'Absinthe que j'ai tagués en noir brillant sur un fond noir mat. En vert, on retrouve ces mêmes mots clés en superposition avec un effet de vapeur qui remonte. L'idée et de laisser les gens chercher les mots clés sur l'œuvre. »

Les bouteilles, en nombre limité, seront en vente à partir du 24 février au service de la culture, des loisirs et des sports (Grand-Rue 2108 Couvet, 032 886 38. cultureloisirssports.vdt@ne.ch) ainsi qu'à l'accueil d'espaceVAL (Clos-Pury 15, 2108 Couvet, 032 889 info@espaceval.ch). Des lithographies de l'œuvre, elles aussi en nombre limité, sont également en vente au service de la culture, des loisirs et des sports.

Comme l'édition 2021 de la fête du 24 février n'a pas pu être célébrée comme il se doit, la remise du Prix du citoyen d'honneur n'a malheureusement pas pu avoir lieu comme prévu. C'est donc avec une année de retard que le Conseil communal annonce avec plaisir que la lauréate 2021 de ce prix est Marlyse Castellani qui a œuvré durant de nombreuses au sein de CORA comme animatrice responsable. Son sourire, sa gentillesse, sa disponibilité et son engagement ont durablement marqué ce lieu de rencontre et d'animations. Félicitations à elle pour ce prix amplement mérité!

Val-de-Travers, le 10 février 2022

LE CONSEIL COMMUNAL



qualifés nature es

24 février : informations 10.02.2022 Page 2 sur 2 0.01.20.50